



CANADA

COMMUNIQUÉ

Le communiqué sur affaires étrangères, No. 78, a annoncé les résultats de la réunion qui vient de terminer sa session à l'Assemblée générale de l'Organisation de l'Unité africaine (O.U.A.). Cette réunion a eu lieu à la suite de la résolution 202 du Conseil de Sécurité de l'Assemblée générale de l'O.U.A. du 27 juillet 1970, qui recommandait que les résolutions adoptées à ce sujet par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies soient appliquées à l'égard de l'Afrique du Sud. Le communiqué a précisé que le Canada a décidé de procéder à une étude de la situation en Afrique du Sud et de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application des dispositions de la résolution 202 de l'O.U.A.

**APPLICATION PAR LE GOUVERNEMENT  
CANADIEN DE L'EMBARGO SUR LES  
EXPORTATIONS D'ARMES VERS L'AFRIQUE  
DU SUD**

Le communiqué a précisé que le Canada a décidé de procéder à une étude de la situation en Afrique du Sud et de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application des dispositions de la résolution 202 de l'O.U.A. Le communiqué a également mentionné que le Canada a décidé de suspendre les exportations d'armes vers l'Afrique du Sud.